



VI^e CONGRÈS UNSA-ICNA

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

L'UNSA-ICNA a tenu son sixième congrès à Nice du 7 au 9 octobre 2020.

LE MONDE DE L'AÉRIEN BOULEVERSÉ

Notre pays, comme le monde entier, traverse une crise sanitaire unique. Les restrictions de circulation, les mesures de protection des populations et le ralentissement de l'économie mondiale impactent de plein fouet l'aéronautique. Dans cette période d'incertitude, grandement conditionnée à l'évolution de la situation sanitaire, les conséquences pour le secteur aérien à moyen terme sont difficilement mesurables. L'UNSA-ICNA comprend le soutien de l'État à nos usagers, mais exige que celui-ci ne mette pas en péril l'avenir du financement des missions de la DGAC.

À ce contexte sanitaire d'exception s'ajoute une volonté de nos concitoyens de mieux prendre en compte les questions environnementales dans nos missions. L'UNSA-ICNA rappelle que cette exigence légitime doit être entendue, tout en dénonçant les tentatives cherchant à porter un coup d'arrêt à l'aérien.

La Commission Européenne réitère ses attaques contre notre organisation en relançant le Ciel Unique. L'UNSA-ICNA réaffirme, plus que jamais, que l'unité de la DGAC dans la Fonction Publique de l'État est la seule structure permettant de répondre à l'ensemble de ces problématiques, dans toute leur complexité et leur diversité.

UN DIALOGUE SOCIAL À REBÂTIR

L'UNSA-ICNA fait le constat d'une profonde dégradation de la qualité du dialogue social à la DGAC au cours des dernières années. Accords signés bafoués, remises en cause unilatérales de relevés de conciliation et instances formelles méprisées témoignent de la nécessité de reconstruire un dialogue social de qualité, seul gage de performance et d'adhésion des personnels.

En ces temps agités où l'unité devrait être de mise, l'UNSA-ICNA exige de l'administration qu'elle cesse d'entretenir une méthode de concertation stérile, qui ne pourra conduire qu'à une hostilité des agents envers ses projets.

L'UNITÉ DU CORPS À RETROUVER

Fragilisée par la négociation d'accords locaux, par l'exacerbation de particularismes, et par l'accroissement des différentiels indemnitaires, l'UNSA-ICNA s'alarme de l'érosion de l'unité du corps ICNA.

L'UNSA-ICNA rejette catégoriquement la logique d'un corps à plusieurs vitesses, et l'opposition des centres les uns aux autres. Il considère que garantir une meilleure homogénéité au sein du corps est une priorité.

L'UNSA-ICNA revendique une refonte des modalités de classement des organismes, aujourd'hui basé sur les mouvements équivalents et juge nécessaire, dans l'attente, d'exclure l'année 2020 des statistiques.

UN RENOUVELLEMENT DES EFFECTIFS À ANTICIPER

La baisse conjoncturelle du trafic ne doit pas masquer le sous-effectif persistant de contrôleurs aériens, fruit de politiques publiques dogmatiques et inadaptées à notre activité.

L'UNSA-ICNA confirme la nécessité d'une politique de recrutements sur le long terme, et ce d'autant plus qu'une génération entière d'ICNA s'apprête à devoir être remplacée.

L'UNSA-ICNA maintient sa revendication de 4 promotions par an durant toute la prochaine période de référence.

UN CADRE PROTECTEUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL À PRÉSERVER

Des expérimentations hors de contrôle, un projet d'arrêté 2020 abattant les derniers piliers de notre organisation du travail, le compte-temps du mécanisme des réserves opérationnelles s'attaquant aux périodes de récupération des contrôleurs, jamais les conditions de travail des ICNA n'avaient été à ce point mises à mal.

L'UNSA-ICNA constate qu'aucune mesure sociale n'est à la hauteur de l'importance des piliers qui sont cassés.

L'UNSA-ICNA exige l'arrêt immédiat de toutes les expérimentations RH et de toutes les mesures de flexibilité, devenues caduques.

L'UNSA-ICNA persiste à faire de la préservation des conditions de travail des ICNA un gage de sécurité et de sérénité dans l'exercice de leurs missions.

UN CALCUL DE LA PENSION DE RETRAITE TOUJOURS INADAPTÉ

Si la crise que traverse notre secteur a mis un coup d'arrêt aux négociations protocolaires en cours, comme au projet de réforme des retraites annoncé, elle n'a aucunement atténué l'inadéquation entre la méthode de calcul de la pension de retraite des ICNA et leur mode de rémunération concentré sur des primes non prises en compte.

Quel que soit le mode de calcul de la pension, il devra apporter une réponse corrigeant cette injustice, et permettant une revalorisation significative du taux de remplacement à la retraite pour le corps ICNA.

LA CAP VIDÉE DE SA SUBSTANCE, UNE MOBILITÉ À GARANTIR

Le diagnostic des fédérations de fonctionnaires posé au moment du vote de la loi relative à la transformation de la fonction publique était fondé. La refonte des compétences de la CAP a bien démis toutes les organisations syndicales de leurs attributions en matière de gestion de la mobilité individuelle.

Même si désormais les organisations syndicales n'ont plus voix au chapitre quant aux candidatures *in fine* retenues, l'UNSA-ICNA continuera de s'assurer que le droit à la mobilité au sein du corps ICNA ne soit pas remis en cause.

RENFORCER LE PLURALISME SYNDICAL

L'UNSA-ICNA fait le constat que le corps ICNA ne sort pas grandi d'un syndicalisme aujourd'hui étouffé par des cogestions ratées. Il soutient que le pluralisme syndical permet de sortir de ces écueils et il ambitionne de le renforcer.

Il appelle les ICNA qui partagent les valeurs portées dans sa résolution générale à prendre toute leur part dans la reconstruction qui s'amorce, et à venir partager leurs aspirations dans les rangs de l'UNSA-ICNA où qu'ils soient.

Adoptée à l'unanimité
